

# Les projets d'habitation pour femmes monoparentales :

Des initiatives structurantes à consolider et à développer pour contribuer à l'autonomie des femmes

**FÉVRIER 2018** 

#### Recherche et rédaction

Andrée Savard

#### Comité d'encadrement

Thérèse Belley, Accès-Travail-Femmes (ATF)

Martine Groulx, Centre d'orientation et de formation pour les femmes en recherche d'emploi (COFFRE)

Valérie Larouche, Mères avec pouvoir (MAP Montréal)

Céline Montesinos, Connexion Emploi Ressources Femmes

Farida Osmani, coordonnatrice Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre (CCF)

#### Membres du Comité exécutif

Geneviève Collette, présidente Thérèse Belley, première vice-présidente Raymonde Bélanger, seconde vice-présidente par intérim Carole Soulières, conseillère DDCIS – CPMT

#### Merci également à :

Ève Martineau, L'Envolée des mères (Drummondville)
Samanta, L'Envolée des mères (Drummondville)
Julie René, Partance (Drummondville)
Martine Poulin, Jeunes mères en action (St-Jean-sur-Richelieu)



Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre

469, rue Jean-Talon Ouest, bureau 309 Montréal (Québec) H3N 1R4

Téléphone: (514) 954-0220, poste 1704

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source exacte et complète.

Commission des partenaires du marché du travail Québec 2 4

Cet avis a été réalisé grâce à une aide financière de la Commission des partenaires du marché du travail.

Les prises de position et les recommandations énoncées dans ce document ne correspondent pas nécessairement à la politique officielle de la Commission des partenaires du marché du travail.

## Table des matières

Présentation du Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre	5
Introduction	6
La problématique spécifique des femmes cheffes de famille monoparentale	7
La situation des femmes et du logement	10
Les besoins des femmes monoparentales vivant dans un projet d'habitation	13
<ul> <li>Quelques éléments d'un portrait</li> <li>La situation financière des femmes monoparentales vivant dans un projet d'habitation</li> </ul>	13 14
L'apport des organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine	16
<ul><li>Les services de garde</li><li>Des services post-hébergement</li></ul>	18 18
Le portrait des projets d'habitation	19
Quelques exemples de bonnes pratiques	21
Les besoins des projets d'habitation	22 23 25 27
Conclusion	28
Sommaire des recommandations	29
Références	31
Témoignages	32



# Présentation du Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre

Le Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre (anciennement Comité aviseur Femmes en développement de la main-d'œuvre) a pour mandat de promouvoir et d'appuyer l'intégration des femmes sur le marché du travail ainsi que leur maintien en emploi. Le Comité consultatif Femmes (CCF) fait partie intégrante du réseau de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Pour réaliser son mandat, le CCF collabore à la définition des problématiques des femmes en ce qui a trait à leurs difficultés d'intégration, de réintégration et de maintien en emploi. Il formule des avis et des recommandations à la CPMT, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et à Emploi-Québec.

Le CCF produit également des études ainsi que des documents d'information portant sur les femmes et l'emploi. Pour mieux faire connaître les problématiques des femmes en lien avec le marché du travail, il fait des présentations sur une variété de thèmes reliés à son champ d'expertise, au sein du réseau de ses partenaires directs, des divers organismes concernés et du grand public.

Le CCF travaille aussi en collaboration avec les répondantes régionales de la condition féminine d'Emploi-Québec, les autres comités consultatifs ainsi qu'avec les comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO).

Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) est mandataire du CCF depuis sa création en 1996.



# Introduction

L'accès au logement est l'une des problématiques les plus graves que vivent bon nombre de familles, de femmes et, plus particulièrement, des femmes cheffes de famille monoparentale. Cette problématique découle directement de la situation de pauvreté dans laquelle ces familles et ces femmes se trouvent. Dans le but d'apporter des solutions à cette problématique et de lutter contre la pauvreté, des organismes à but non lucratif ayant pour mission d'offrir du logement social avec des services d'intervention et d'accompagnement à des femmes monoparentales, sont nés. On les appelle plus communément « projets d'habitation ».

Dans une trentaine de projets d'habitation, les logements sont habités uniquement par des femmes et des jeunes familles et, encore plus spécifiquement, par des femmes monoparentales et leurs enfants. Ces logements gérés par des OBNL sont distincts de ceux dans les habitations à loyer modique (HLM) et dans les coopératives d'habitation, mais ils font aussi partie de l'offre de logements sociaux. L'intervention et l'accompagnement sont priorisés dans les projets d'habitation par rapport aux autres types de logements sociaux.

L'avis Les projets d'habitation pour femmes monoparentales a pour but de présenter l'analyse et les recommandations du Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre (CCF) à propos des besoins des femmes cheffes de famille monoparentale ainsi que des organismes qui leur offrent un toit, des services d'intervention et un accompagnement.

Il fait suite au portrait réalisé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et par Emploi-Québec en 2016, intitulé *Portrait des initiatives qui permettent d'accompagner dans leur projet d'intégration scolaire ou professionnelle de jeunes mères chefs d'une famille monoparentale qui habitent dans des logements sociaux.* Dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015*, les deux organisations s'étaient engagées à recenser les projets qui permettent d'accompagner les femmes cheffes de famille monoparentale dans un projet d'intégration scolaire ou professionnelle ou dans un projet de vie.

La SHQ est impliquée dans plusieurs de ces initiatives via le programme AccèsLogis Québec. En effet, les projets d'habitation peuvent obtenir des garanties de prêts ou encore recevoir du financement en subventions sous diverses formes : aide à la réalisation d'un projet, aide additionnelle versée à certaines conditions et/ou supplément au loyer pour une proportion des unités de logement d'un projet.

Quant à Emploi-Québec, un certain nombre de personnes résidant dans les projets d'habitation bénéficient de mesures complémentaires aux prestations d'aide sociale. Les mesures dont peuvent bénéficier les femmes monoparentales sont les *Projets* 

programme Ma place au soleil.

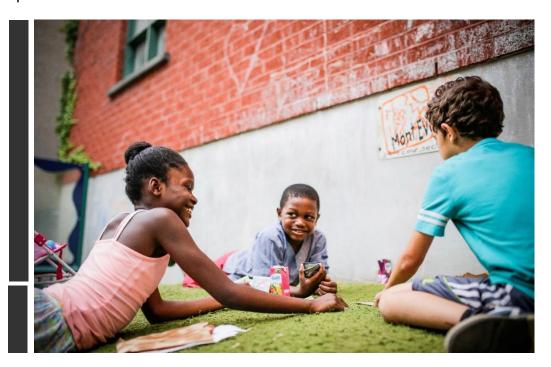
Dans la lignée du portrait réalisé par la SHQ et Emploi-Québec, le CCF a souhaité adresser ses recommandations afin de donner suite à ce portrait. L'avis du CCF identifie des solutions pour que davantage de femmes monoparentales réussissent le parcours vers leur intégration sociale et professionnelle ainsi que leur autonomie,

qui autrement serait semé d'un trop grand nombre d'embûches.

préparation à l'emploi, les services d'aide à l'emploi, les mesures de formation et le

Plus généralement, le CCF tient à rappeler que la conciliation travail-famille est une caractéristique de la main-d'œuvre féminine, non seulement pour les femmes ayant des enfants en bas âge, mais pour l'ensemble des femmes. Les responsabilités familiales sont encore dévolues principalement aux femmes. Celles-ci freinent les femmes, notamment les femmes cheffes de famille monoparentale, qui veulent sortir de la pauvreté.

Des recommandations sont adressées à Emploi-Québec, d'autres concernent des ministères et diverses organisations. Selon les mécanismes habituels, par cet avis, le CCF invite la Commission des partenaires du marché du travail à s'en faire le porte-parole.





# La problématique spécifique des femmes cheffes de famille monoparentale

Des femmes monoparentales subissent de la discrimination. Elles se font refuser un logement parce qu'elles sont monoparentales. Certaines en viennent à mentir au sujet de leurs enfants en espérant obtenir un logement. Des propriétaires refusent de louer à des familles parce qu'ils craignent l'excès de bruit et les désagréments causés à des voisins.

La situation est encore plus difficile lorsque les femmes ont besoin d'un logement avec plusieurs chambres à coucher, en raison de la rareté de ces logements plus grands et de leur coût. « Dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec, le taux d'inoccupation est inférieur à 3 % pour les appartements de trois chambres à coucher et plus. Dans certains quartiers montréalais, ainsi que dans des villes comme Rouyn-Noranda et Val-d'Or, le taux est même plus bas que 0,5 %. Or, depuis plusieurs années, les promoteurs privés se sont totalement désintéressés de la construction de grands appartements, qui repose entièrement sur le financement de nouveaux logements coopératifs et sans but lucratif. »<sup>1</sup>

Compte tenu de leur situation économique, les difficultés d'accès à un logement adéquat s'en trouvent accrues. Les responsabilités familiales leur incombent souvent à 100 %. Pour cette raison, elles risquent d'occuper des emplois précaires. Selon Emploi-Québec, en 2016, le taux d'emploi des femmes cheffes de famille monoparentale avec au moins un enfant de moins de six ans, était de 61,2 %,

soit 10,4 points de pourcentage plus bas que celui de l'ensemble des femmes, âgées de 15 à 64 ans, et 13,7 points de moins de celui des hommes, de la même tranche d'âges. Les années récentes, de 2010 à 2016, montrent une très légère tendance à la hausse, le taux de 2016 étant toutefois identique à celui de 2010.<sup>2</sup>

61,2%

Taux d'emploi des femmes cheffes de famille monoparentale

Si elles travaillaient à temps plein, certaines estiment que le temps leur manquerait pour remplir leurs responsabilités familiales et effectuer les tâches domestiques. Elles sont submergées et ne peuvent occuper un emploi en plus. Elles ont à faire face à des conflits d'horaire sans compter qu'elles n'ont plus de temps pour elles-mêmes.

<sup>1</sup> Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2015). Femmes, logement et pauvreté, p. 8.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les données proviennent d'une présentation d'Emploi-Québec et la source en est l'Enquête sur la population active de 2016, de Statistique Canada.



Quant aux femmes prestataires d'aide sociale, avec des contraintes temporaires, elles sont plus nombreuses que les hommes (57,8 %), principalement en raison de grossesses et d'enfants à charge de moins de 5 ans.<sup>3</sup>

Lorsque les femmes n'accèdent pas au marché du travail ou encore s'en retirent, cela comporte des conséquences sérieuses sur leur avenir si elles en sont absentes pendant plusieurs années. Or, l'emploi constitue une des conditions essentielles à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en faveur de l'autonomie économique des femmes.

La maternité est l'un des facteurs de décrochage scolaire chez les filles. 4 Le décrochage comporte tout autant des conséquences chez les femmes monoparentales que chez leurs enfants. Ces conséquences sont plus sombres pour les femmes que pour les hommes :

« Sur le marché du travail, les décrocheurs sont souvent confinés à des emplois précaires et moins bien rémunérés. Cette réalité touche les garçons et les filles, mais les conséquences économiques frappent plus durement celles-ci. Les données de l'Institut de la statistique du Québec font ressortir que les femmes sans DÉS gagnent annuellement 16 414 \$ comparativement à 24 434 \$ pour les hommes dans la même situation. Les décrocheuses sur le marché du travail gagnent donc à peine 67 % du salaire des décrocheurs. Pour la même année de référence, soit 2008, le seuil de faible revenu était établi à 22 700 \$ pour une personne seule; les hommes sans DÉS échappaient donc de peu à la pauvreté, alors que les femmes s'y trouvaient maintenues. »<sup>5</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, novembre 2014, cité dans Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2015). *Femmes, logement et pauvreté*, p. 6.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Fédération autonome de l'enseignement et Relais-femmes (2015). Le décrochage scolaire des filles : La possibilité d'agir, la nécessité de le faire! Rapport d'analyse de l'étude exploratoire « Les conséquences du décrochage scolaire des filles », p. 4.

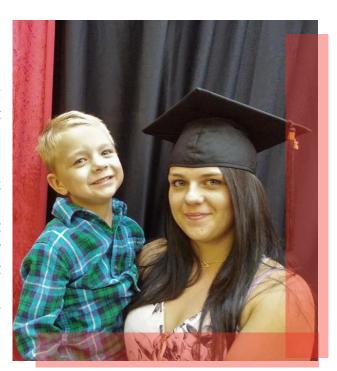
<sup>5</sup> Id., p. 5.

#### Le taux de raccrochage est également plus faible chez les filles et les femmes :

« Pour les filles, la présence des enfants constitue autant une motivation qu'un obstacle pour effectuer un retour aux études. (...) Cette réalité favorise le raccrochage scolaire des garçons de 19 à 24 ans, mais tend à nuire au retour aux études des filles du même âge (Fédération autonome de l'enseignement, 2012). Les répondantes à l'étude exploratoire confirment cette réalité : 17 % seulement d'entre elles ont indiqué être inscrites dans un processus de formation, 17 % hésitent à effectuer un éventuel retour aux études et 10 % ne l'envisagent même pas. Par ailleurs, 50 % des femmes interrogées ont tout de même affirmé souhaiter s'engager dans un retour aux études au cours des cinq prochaines années. »<sup>6</sup>

De plus, l'abandon scolaire des mères peut avoir des suites chez leurs enfants. L'importance du lien entre un faible niveau de scolarité des mères et l'abandon scolaire des enfants est ressortie de l'étude exploratoire de la FAE et de Relais-femmes<sup>7</sup>:

« Les données de l'étude de 2012 sont très probantes : la lutte contre le décrochage scolaire des filles est primordiale, non seulement pour rehausser leur niveau de scolarité et leur donner des outils pour échapper à la pauvreté, mais aussi pour soutenir et renforcer la fréquentation scolaire de leurs enfants.



En d'autres mots, en plus de contribuer au mieux-être des filles et à l'égalité de fait entre les sexes, la lutte contre le décrochage scolaire des filles pourrait également s'avérer l'une des voies les plus prometteuses pour soutenir la persévérance scolaire de tous les enfants du Québec. »<sup>8</sup>

<sup>6</sup> *ld.*. p. 6

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> *Id.*, p. 5.

<sup>8</sup> ld n 8



### La situation des femmes et du logement<sup>9</sup>

Au Québec, selon l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) menée en 2011 par Statistique Canada, 108 475 ménages consacraient plus de 80 % de leur revenu au loyer. La norme généralement admise est de 30 %. 108 475 ménages, c'est 25 % de plus que l'Enquête précédente en 2006. Dans certaines régions métropolitaines de recensement (RMR), la hausse était encore plus élevée. Dans la RMR de Gatineau, elle a été de 56 % et dans celle de Trois-Rivières, de 37 %.

Un indice de la difficulté des ménages et de leur appauvrissement se trouve dans l'augmentation du nombre de causes pour non-paiement du loyer à la Régie du logement. De l'année 1980-1981 à 1984-1985, la moyenne annuelle était de 15 602. Elle est passée à 46 084 causes en moyenne annuellement pour les années 2010-2011 à 2012-2013.<sup>10</sup>

Les femmes sont plus touchées que les hommes par les difficultés d'accès à un logement en raison de leur plus grande pauvreté. « Sur le plan individuel, le revenu médian de toutes les femmes québécoises, tant locataires que propriétaires, représente seulement 68 % de celui de leurs vis-à-vis masculins, c'est-à-dire 22 900 \$ contre 33 800 \$. (...) Le même phénomène se vit au niveau des ménages, qu'ils s'agissent de femmes seules, de couples avec ou sans enfant, de familles monoparentales, etc. Ces ménages sont plus pauvres s'ils ont une femme comme principal soutien financier et ce, qu'elles soient locataires ou propriétaires. (...) Cette réalité économique s'explique, entre autres, parce que, au Québec, les femmes sont plus nombreuses à occuper des emplois à temps partiel, précaires et non syndiqués et que leur salaire horaire médian ne s'élève qu'à 94 % de celui des hommes. Cette pauvreté plus grande des femmes s'explique aussi par le fait qu'elles consacrent une plus grande partie de leur temps au travail non rémunéré; elles demeurent en première ligne pour le travail domestique, les activités parentales et les responsabilités des proches aidants. »<sup>11</sup>

Les femmes occupent près des deux tiers des emplois à temps partiel et la majorité de ceux au salaire minimum, soit environ 57 % en 2015. Le travail à temps partiel se rattache souvent à des contraintes personnelles. Ce sont les femmes à très forte

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Les données dans cette section de l'avis sont extraites d'une publication du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) : Dossier noir, Logement et pauvreté : Chiffres et témoignages, septembre 2014. Suite à chacun des recensements, le FRAPRU procède à l'analyse des données fournies par Statistique Canada sur le logement.

Nource: Rapports annuels de la Régie du logement.
 Selon Statistique Canada, CANSIM Tableau 202-0407, 2011, cité dans Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2015). Femmes, logement et pauvreté, p. 3.



majorité qui l'expliquent par les soins aux enfants et les autres obligations personnelles ou familiales (en 2016, 49 400 femmes contre 6 500 hommes).<sup>12</sup>

Dans certaines régions du Québec, les écarts se creusent encore plus entre les femmes et les hommes.

Les femmes sont plus nombreuses à être locataires et elles sont également davantage à risque de devoir consacrer plus de 30 % ou plus de 50 % de leur revenu au loyer. Au Québec, le pourcentage de femmes est de 40,6 % et celui des hommes, de 32,9 %, qui doivent consacrer plus de 30 % de leur revenu. Il est respectivement de 18,3 % et de 16,6 %, qui doivent y consacrer plus de 50 % de leur revenu.

Voici quelques-unes des raisons qui expliquent la situation :

- Le nombre de logements abordables demeure insuffisant. Dans la récente Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement fédéral a reconnu qu'il en manque au moins 100 000 selon ses cibles de résultats.<sup>13</sup>
- Le coût des loyers a augmenté plus vite que l'Indice des prix à la consommation (IPC). Sur l'ensemble du territoire québécois, le loyer médian a augmenté de 13,6 % entre 2006 et 2011 alors que l'IPC n'a augmenté que de 8,8 %.<sup>14</sup>
- Les revenus plus bas des femmes ont une incidence sur leur capacité à payer un loyer.
- Être une femme cheffe de famille monoparentale, donc une seule personne pour payer le loyer d'un logement qui doit être suffisamment grand pour plus d'une personne peut aussi expliquer la situation.

Les femmes immigrantes, racisées, autochtones, en situation de handicap, en situation d'itinérance ou monoparentales font face à des difficultés reliées au logement alors qu'elles sont davantage discriminées et marginalisées. L'accès à un logement abordable et sécuritaire leur est encore plus difficile. Chez les femmes immigrantes, l'accès est particulièrement ardu pour celles issues de l'immigration récente, soit depuis 2006. « C'est encore plus le cas si [les ménages] ont une femme comme principal soutien financier, ce qui n'arrive cependant que dans le tiers des cas. De tels ménages paient près de 12 % plus cher pour se loger que les femmes non immigrantes. Avec les années, le revenu des ménages locataires dont le

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Les données proviennent d'une présentation d'Emploi-Québec et la source en est l'*Enquête sur la population active* de 2016, de Statistique Canada

Canada.

13 Gouvernement du Canda (2017). Stratégie nationale sur le logement du Canada. Un chez-soi d'abord, p. 6. Disponible en ligne : <a href="https://www.chezsoidabord.ca/pdfs/Canada-National-Housing-Strategy-fr.pdf">https://www.chezsoidabord.ca/pdfs/Canada-National-Housing-Strategy-fr.pdf</a>.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2015). *Femmes, logement et pauvreté*, p. 2.



principal soutien financier est une femme immigrante se rapproche de la médiane québécoise des femmes non immigrantes, mais les immigrantes continuent de payer 11 % de plus pour se loger que les femmes non immigrantes. »<sup>15</sup>

Les ménages ayant une femme immigrante comme principal soutien financier éprouvent également de la difficulté à trouver des logements suffisamment grands. Un ménage sur six habite un logement où il manque deux chambres à coucher. <sup>16</sup>

La situation difficile peut amener des femmes à conserver un logement alors qu'elles vivent de la violence ou du harcèlement. Des femmes peuvent se voir contraintes de rester avec un conjoint violent ou de continuer à subir la violence ou le harcèlement d'un propriétaire, d'un voisin ou d'un concierge, par crainte de ne pouvoir se reloger ailleurs. Les femmes ayant pris la décision de quitter leur conjoint et de se rendre dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale peuvent éprouver des difficultés très importantes à se retrouver un logement abordable et sécuritaire à la fin de leur séjour.

Les femmes en situation de handicap, quant à elles, vivent une crise du logement leur vie durant, face à la pénurie de logements adaptés. Elles sont plus pauvres que les hommes en situation de handicap, elles ont moins accès au marché du travail et le tiers d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté.<sup>17</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> *Id.*, p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> *Id*.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Réseau d'action des femmes handicapées Canada (DAWN-RAFH), *Les femmes en situation de handicap et pauvreté*, 2013, cité dans Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2015). *Femmes, logement et pauvreté*, p. 10.

#### Les besoins des femmes monoparentales vivant dans un projet d'habitation

#### Quelques éléments d'un portrait

En plus de devoir habiter dans des logements parfois surpeuplés, insalubres et non sécuritaires, dans le passé, elles ont pu vivre des situations problématiques souvent non résolues :

- De la violence conjugale ou familiale : toutes les formes de violence ont de multiples impacts dévastateurs sur la santé, la sécurité, l'intégrité et l'autonomie économique des femmes qui en sont victimes.
- Des abus, des agressions sexuelles, notamment de la part de propriétaires, de voisins, de concierges, avant qu'elles n'arrivent dans un projet d'habitation : par exemple, des abuseurs monnayent le loyer par des faveurs sexuelles.
- De l'itinérance : lorsque des femmes monoparentales deviennent itinérantes, leurs enfants se retrouvent aussi dans la rue. Il existe également l'itinérance sous des formes déguisées telles que l'hébergement temporaire et à répétition chez des membres de la famille, des amies ou amis. Parfois, résider dans un projet d'habitation est le moyen qui leur permet de sortir de l'itinérance. Il constitue une alternative à l'itinérance en plus de leur permettre de conserver la garde de leurs enfants.
- Le décrochage scolaire : les filles et les femmes vivent aussi des situations de décrochage scolaire. Leur parcours pour retourner aux études est semé d'embûches et elles réussissent dans leur parcours en moins grand nombre que les garçons et les hommes.

Les femmes monoparentales sont avant tout responsables de leurs enfants. En plus de problèmes personnels, elles doivent faire face aux responsabilités inhérentes à leur rôle de mère.

Les projets d'habitation répondent à différents besoins tels que :

- Jouir d'un logement sécuritaire, à un coût abordable;
- se mettre à l'abri de la violence d'un conjoint, d'un ex-conjoint, d'un proche, d'un propriétaire, d'un voisin ou d'un concierge;
- obtenir le soutien d'une intervenante;
- avoir un accompagnement dans les diverses démarches que les femmes doivent mener dans leur vie personnelle et celle de leurs enfants, ainsi que pour se réinsérer aux études et/ou sur le marché du travail;

- bénéficier naturellement de l'entraide des autres femmes, se créer un réseau et y contribuer (services de garde, transport, échange de vêtements, de jouets, etc.);
- profiter également d'une vie « normale », d'une certaine stabilité et d'un cadre pour s'occuper d'elles-mêmes et de leurs enfants;
- rendre possible le retour aux études et l'insertion ou la réinsertion sur le marché du travail, dans un emploi de qualité et qui répond à leurs aspirations;
- conquérir ou reconquérir leur autonomie.

# La situation financière des femmes monoparentales vivant dans un projet d'habitation

Les femmes monoparentales vivant dans un projet d'habitation doivent contribuer au paiement de leur logement à la hauteur de 25 % de leurs revenus. L'autre part du loyer est financée par le Programme AccèsLogis de la SHQ. Les revenus de ces femmes sont constitués d'une ou de quelques autres sources. Les voici :

- Des prestations d'aide sociale.
- D'allocations prévues par certaines des mesures offertes par Emploi-Québec.
- Des prêts et bourses du ministère de l'Éducation.
- Un revenu d'emploi.
- Une pension alimentaire pour un ou des enfants.
- Les allocations familiales : Programme de soutien aux enfants (Québec) et Prestations pour enfants et famille (fédéral).

Les femmes ne reçoivent pas concurremment tous ces revenus. Une majorité reçoit des prestations d'aide sociale. Dans ces cas, si elles ont moins de 25 ans, qu'elles n'ont pas complété leur secondaire V et qu'elles retournent aux études, elles peuvent avoir accès à des allocations prévues par la mesure *Ma place au soleil* en plus des prestations d'aide sociale. Cependant, les fonds octroyés pour cette mesure sont devenus de plus en plus limités au cours des années. Il arrive que les enveloppes soient distribuées complètement en début d'année. De plus, dans certaines régions, ils ne sont versés que pour certains domaines d'études, pour des métiers à forte demande.

Dans ces circonstances, le Comité consultatif Femmes recommande que lorsque les femmes monoparentales vivant dans un projet d'habitation retournent aux études, elles soient admises au programme *Ma place au soleil*, peu importe le choix de leur domaine d'études et la période dans l'année où elles présentent leurs demandes. Par conséquent, davantage de fonds

devraient être accordés au programme *Ma place au soleil* et son application devrait être assouplie. Le Comité consultatif Femmes rappelle que la récente Stratégie sur l'égalité entre les femmes et les hommes insiste sur l'importance du programme *Ma place au soleil* tout comme sur celle des *Projets préparation à l'emploi* pour les femmes éloignées du marché du travail.<sup>18</sup>

Actuellement, la pension alimentaire pour enfant est encore incluse dans le calcul des seuils d'admissibilité leur permettant de recevoir des prestations d'aide sociale ou de l'aide financière aux études, c'est-à-dire des prêts et bourses (excluant une exemption de base de 100 \$ par mois), ou encore d'accéder à un logement social,



notamment au Programme AccèsLogis de la SHQ, ou à l'aide juridique. En général, les revenus des femmes leur permettent à peine de survivre, il ne leur est donc pas possible de faire face aux imprévus. S'il en survient un et qu'il leur est impossible d'y faire face, elles sont à risque de décrocher de leurs études pour se trouver un emploi.

Les revenus provenant de la pension alimentaire pour enfants sont souvent incertains. Les femmes en tiennent compte dans leur budget, mais lorsque le père ne la verse pas, elles s'en trouvent très désorganisées financièrement. Même dans ces cas, la pension alimentaire est tout de même prise en compte dans les revenus des femmes pour décider du coût de leur loyer.

Bon nombre de femmes monoparentales vivant dans des projets d'habitation doivent recourir à l'aide financière aux études, soit les prêts et bourses, lorsqu'elles étudient au cégep ou à l'université. C'est également le cas si elles sont dans un programme d'études professionnelles (DEP) et qu'elles ne bénéficient pas d'une mesure d'Emploi-Québec. Encore là, la pension alimentaire pour enfant est incluse dans le calcul pour déterminer le montant des prêts et bourses. Des frais de subsistance supplémentaires sont accordés aux étudiantes et étudiants chefs de famille monoparentale, mais ils ne sont pas établis en fonction des coûts réels. À la fin de leurs études, ces femmes se retrouvent avec un certain endettement.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Gouvernement du Québec (2017). Ensemble pour l'égalité. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, p. 78.

Pour pallier à l'insécurité financière des femmes et éviter qu'elles décrochent de leur parcours scolaire, le Comité consultatif Femmes adresse également les recommandations suivantes :

- La consolidation et le développement des mesures offertes par Emploi-Québec s'adressant aux femmes monoparentales, l'arrimage entre ces mesures et leur assouplissement pendant la période où les femmes vivent dans des projets d'habitation.
- La consolidation et le développement du programme AccèsLogis de la SHQ.<sup>19</sup>
- La fin de la prise en compte de la pension alimentaire pour enfant dans le calcul des seuils d'admissibilité pour déterminer l'accès au logement social, notamment au programme AccèsLogis de la SHQ, aux prêts et bourses, aux prestations d'aide sociale et à l'aide juridique.
- La hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure permettant aux femmes de sortir de la pauvreté et de répondre aux besoins de base.

## L'apport des organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine

Les organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine sont souvent à l'origine d'un projet d'habitation. Dans ces cas, ils ont contribué à leur création qui prend parfois plusieurs années. Les femmes ont recours à leurs services pour tout ce qui concerne le volet du retour aux études ou de l'insertion en emploi. Ces organismes détiennent une expertise spécifique en matière d'orientation professionnelle en vue de leur intégration au marché du travail. Ils travaillent donc de façon très concertée avec les organismes qui gèrent les projets d'habitation dans le but d'accompagner les femmes dans l'ensemble de leurs démarches.

De plus, dans le passé, les organismes spécialisés en développement de la maind'œuvre féminine recevaient des fonds pour accompagner les femmes monoparentales de moins de 25 ans dans le cadre de la mesure *Ma place au soleil*. Ces organismes les recevaient, les soutenaient dans la définition de leurs projets de retour aux études. Les femmes étaient réunies dans des groupes dans lesquels elles développaient des liens et un sentiment d'appartenance.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Une étude menée par la SHQ en 2011 a évalué que chaque dollar de subvention accordé par le gouvernement dans le cadre du programme AccèsLogis a des retombées de 2,30 \$ dans l'économie. Cette donnée provient du mémoire du FRAPRU déposé lors des consultations prébudgétaires 2017-2018 en date de janvier 2017.

Pour ce faire, ces organismes utilisaient et utilisent encore une approche globale qui concerne l'ensemble des facteurs qui leur permettent de réussir leurs projets et de sortir de la pauvreté. Ils accompagnent les femmes dans leurs diverses démarches, les encouragent en renforçant le fait qu'elles sont capables d'y parvenir et leur offrent un suivi personnel et adapté à leurs besoins.

En plus d'accompagner les femmes dans leurs démarches pour retourner aux études et s'insérer et se maintenir en emploi, les organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine interviennent sur la diversification professionnelle et offrent aux femmes la possibilité d'explorer le secteur des métiers non traditionnels.

Actuellement, lorsque les femmes bénéficient déjà d'une mesure d'Emploi-Québec, trop souvent, elles ne peuvent recevoir en même temps les services d'un organisme spécialisé en développement de la main-d'œuvre féminine, en raison de contraintes administratives. Ces contraintes administratives sont variables d'une région à l'autre. Le Comité consultatif Femmes recommande que, dans le cadre d'une approche globale, cette situation prenne fin et que les femmes qui bénéficient d'une mesure d'Emploi-Québec puissent aussi être soutenues par un organisme spécialisé en développement de la main-d'œuvre féminine. Le soutien d'un tel organisme fait partie intégrante des interventions à réaliser auprès des femmes dans le but qu'elles intègrent ou réintègrent le marché du travail avec succès. Pour les femmes monoparentales qui logent dans des projets d'habitation, elles ont tout autant besoin de ce type d'accompagnement.

Le Comité consultatif Femmes considère que les projets d'habitation doivent disposer des ressources nécessaires pour les accompagner en vue d'un soutien psychosocial sur l'ensemble de la vie des femmes. Ils doivent également pouvoir recourir aux services des organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine pour toutes les démarches concernant le retour et le maintien aux études ainsi que l'insertion et le maintien en emploi. Lorsqu'elles sont financées adéquatement, ces ressources jouent des rôles complémentaires et s'inscrivent dans une approche globale à favoriser.

Actuellement, lorsque les femmes bénéficient déjà d'une mesure d'Emploi-Québec, généralement, elles ne peuvent recevoir en même temps les services d'un organisme spécialisé en développement de la main-d'œuvre féminine, en raison

d'un prétendu dédoublement. Le Comité consultatif Femmes recommande que cette pratique prenne fin.

Pour les femmes monoparentales qui logent dans des projets d'habitation, elles ont tout autant besoin de ce type d'accompagnement. Le Comité consultatif Femmes considère que les projets d'habitation doivent disposer des ressources nécessaires pour les accompagner en vue d'un soutien psychosocial sur l'ensemble de la vie des femmes. Ils doivent également pouvoir recourir aux services des organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine pour toutes les démarches concernant le retour et le maintien aux études ainsi que l'insertion et le maintien en emploi. Lorsqu'elles sont financées adéquatement, ces ressources jouent des rôles complémentaires.

#### Les services de garde

Toutes les femmes monoparentales vivant dans un projet d'habitation font face à des besoins pour la garde de leurs enfants à partir du moment où elles débutent un parcours pour retourner aux études ou sur le marché du travail. Les services de garde sont offerts parfois par l'organisme lui-même. Sinon les projets d'habitation ont des ententes avec des centres de la petite enfance. Dans ces cas, un nombre de places est réservé pour les enfants des femmes vivant dans les projets d'habitation

Le Comité consultatif Femmes recommande que tout projet d'habitation pour femmes monoparentales ou pour jeunes familles soit jumelé à des services de garde ou réalisé en partenariat avec un CPE ou une garderie conventionnée.

De manière générale, les femmes ont besoin de places en services de garde pour retourner au travail, encore davantage lorsqu'elles sont cheffes de famille monoparentale. De plus, l'offre de services de garde à un tarif le plus bas possible est essentielle aux femmes monoparentales.

Le Comité consultatif Femmes recommande également que le tarif des services de garde soit maintenu à un niveau le plus bas possible.

#### Les services post-hébergement

Actuellement, il existe très peu de services post-hébergement parce que les projets d'habitation ne disposent pas des ressources nécessaires pour les offrir. Or, lorsque les femmes quittent leur logement dans un projet d'habitation, le premier défi

consistera à accéder à un logement abordable. Elles risquent aussi de devoir faire face à d'autres types de défis, par exemple : se trouver un emploi suite à leurs études ou encore se maintenir dans un emploi, payer un loyer au prix du marché lorsqu'elles n'ont plus accès à un logement abordable, s'occuper seules de leurs enfants pendant qu'elles travaillent, en plus d'elles-mêmes, et ce, sans être accompagnées dans leurs démarches, se constituer un nouveau réseau d'entraide, connaître les ressources dans leur nouveau quartier ou municipalité.

Il peut s'agir de services ponctuels ou encore d'un accompagnement plus régulier. Si les femmes ne sont pas accompagnées suite à leur départ d'un projet d'habitation, elles sont davantage à risques de se désorganiser à nouveau.

Pour toutes ces raisons, le Comité consultatif Femmes recommande que des services post-hébergement soient offerts aux femmes ayant résidé dans un projet d'habitation.

De plus, un plus grand nombre de logements sociaux et abordables dont des logements plus grands pour accueillir des familles avec enfants, devraient être construits et rénovés Le fait qu'elles aient accès à un logement abordable permettra aux femmes de maximiser leurs acquis réalisés lors de leur séjour en projet d'habitation.

#### Le portrait des projets d'habitation

Le portrait réalisé par la SHQ et Emploi-Québec, et évoqué précédemment, a recensé les projets subventionnés par AccèsLogis et qui s'adressent aux groupes des femmes en difficultés et des femmes dites démunies. En ont été exclues les initiatives semblables mises en œuvre dans des habitations à loyer modique (HLM).

En voici quelques faits saillants et constats :

- Onze organismes situés dans les régions de Québec (1), de l'Estrie (1), de Lanaudière (1), de la Montérégie (2) et de Montréal (6) ont accepté de contribuer au portrait.
- Selon les normes du volet 3 d'AccèsLogis, ces organismes se sont engagés à offrir des services d'intervention aux femmes qui y résident afin que cellesci puissent concrétiser leur projet de vie visant leur insertion. Cependant, le financement de ces services représente la principale difficulté. Certains

reçoivent une subvention du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du MSSS. D'autres sont financés par le Programme de services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (PSIPPE) aussi du MSSS. Mais la principale source provient du soutien de partenaires qui offrent eux-mêmes des services.

- Une approche intersectorielle est favorisée impliquant, notamment, le réseau de la santé et des services sociaux et de celui de la famille pour les services de garde.
- Les onze projets ont créé des partenariats très variés, par exemple : avec des CLSC, CLE, organismes spécialités en développement de la main-d'œuvre féminine, Carrefours jeunesse emploi (CJE), municipalités, conseils locaux de développement (CLD), tables de concertation de groupes de femmes, tables de la petite enfance de la MRC, organismes communautaires actifs auprès des personnes immigrantes, des personnes handicapées, en santé mentale, en sécurité alimentaire, organismes communautaires Famille (OCF), CPE, offices municipaux d'habitation (OMH), centres d'éducation des adultes.
- Dans les onze projets, le maintien dans les lieux est conditionnel au respect d'un projet de vie que les femmes ont défini en collaboration avec une intervenante de l'organisme où elles résident.
- Cinq des onze projets ont été élaborés en collaboration avec des CPE.
- Ces projets représentent une formule considérée comme intéressante pour optimiser les interventions auprès des familles et des femmes monoparentales à faible revenu.
- L'accès à un logement abordable sert de tremplin aux femmes monoparentales.

Ce portrait devrait servir de base pour discuter du rôle d'Emploi-Québec et de la SHQ dans la prise en compte des besoins des femmes monoparentales vivant dans un projet d'habitation, notamment en matière d'intervention sociocommunautaire et d'accompagnement.

#### Quelques exemples de bonnes pratiques

- Une offre de services d'intervention et d'accompagnement à temps plein pour les femmes qui résident dans les projets d'habitation, et qui touchent toutes les sphères de la vie et celles de leurs enfants : un nombre suffisant d'intervenantes doit être disponible pour accompagner les femmes à l'extérieur. La stabilité des équipes d'intervention est aussi une bonne pratique permettant de créer ou de sauvegarder le lien de confiance avec les femmes.
- Une concertation de partenaires : lorsque les projets d'habitation se consolident et se développent, plusieurs partenaires se sont concertés pour les soutenir. On parle, entre autres, de municipalités, d'entreprises, de fondations, de CPE, de ressources du réseau public de la santé, de l'éducation, de la Société d'habitation du Québec, d'offices municipaux d'habitation et de ressources communautaires. Le travail en partenariat est aussi très utile pour les femmes. Le logement en projet d'habitation étant offert pour une période déterminée et transitoire, les femmes doivent continuer d'être en lien avec les ressources et les partenaires dans la communauté.
- L'implantation d'une base de données (économiques, démographiques, psychosociales, etc.) qui permette d'évaluer les impacts des actions des projets d'habitation sur les parcours des femmes.
- Le soutien aux intervenantes à l'emploi des projets d'habitation, par la formation, la supervision clinique et la participation à une communauté de pratiques.
- L'accueil des femmes et de leurs enfants et la disponibilité pour les écouter, sans jugement : les immeubles sont aussi accueillants et propres.
- La prise en compte de la diversité par la capacité de s'adapter, l'ouverture et la mise en place de différents moyens tels que, par exemple, l'embauche de personnes représentant la diversité, la formation à l'approche intersectionnelle.

- La place accordée aux processus, par l'intégration des femmes, leur prise de parole, leur implication, la gestion participative, par exemple au sein d'un comité de résidentes ou encore en réservant des postes aux résidentes au conseil d'administration : en découlent l'estime d'elles-mêmes, la solidarité, l'entraide, la création de réseaux par et pour les femmes.
- L'intégration d'espaces communautaires dans les projets d'habitation : salle commune, espace d'études pour les femmes, bureaux pour l'équipe qui respectent la confidentialité.
- L'installation d'un coin lecture pour les enfants et l'organisation d'activités de lecture (heure du conte, etc.) dans le but de favoriser la persévérance et la réussite des enfants aux niveaux préscolaire et scolaire.
- La construction d'immeubles conçus pour des familles et des femmes avec des enfants : rampes adaptées, fenêtres sécurisées, aire de jeux, etc.
- La réalisation d'un potager urbain : un comité potager a été mis en place. En partenariat avec la ville, des bacs ont été installés pour y planter légumes et fines herbes. Des résidentes ont investi temps et énergie dans le projet.

#### Les besoins des projets d'habitation

Les projets d'habitation offrent non seulement un toit à des femmes monoparentales, mais aussi de l'intervention et un accompagnement. Ce qu'ils offrent aux femmes, c'est :

- Un logement à un coût abordable.
- Un cadre de vie agréable et sécuritaire.
- Un accès à des services et à des ressources.
- Un cadre structurant, soit un code de vie et des règles clairement établies que les femmes s'engagent à respecter.
- Des services d'intervention accessibles sur place.
- Une approche globale et orientée vers l'autonomie des femmes.
- L'entraide et la solidarité.
- Un lieu d'engagement citoyen et de mobilisation.

Voici quelques autres éléments d'informations qui permettent d'enrichir le portrait produit par la SHQ et Emploi-Québec en 2016 :

- Ce sont principalement des femmes cheffes de famille monoparentale qui résident dans les projets d'habitation.
- Quelques projets d'habitation hébergent aussi des hommes chefs de famille parentale, des familles avec un enfant ou encore des femmes seules.
- Pour résider dans un projet d'habitation, les personnes doivent se donner un « projet de vie » socio-professionnel. Il peut porter sur un retour aux études et, par la suite, sur l'intégration au marché du travail, ou encore sur le retour au marché du travail sans passer par des études. Des femmes peuvent aussi devoir consacrer une bonne partie de leur temps aux soins de leur enfant, par exemple lorsqu'il est malade, ou encore s'occuper de leur propre santé ou de démarches légales repoussées depuis longtemps.

#### L'équipe de travail

Il n'existe pas de définition d'une équipe idéale de travail dans un projet d'habitation. Elle est variable, notamment, en fonction du nombre de logements, du mode de gestion (participative de la part des personnes qui y résident, etc.) et du statut de propriétaire ou non de l'immeuble. Par exemple, un projet d'habitation peut avoir une entente avec un office municipal d'habitation sur la gestion financière de l'immeuble (perception des loyers, etc.), ce qui le dégage de ces tâches.

Les responsabilités suivantes peuvent devoir être assumées ainsi que les tâches qui en découlent :

- La coordination
- La gestion administrative
- L'animation
- L'intervention
- L'accompagnement
- La conciergerie et l'entretien de l'immeuble.
- La concertation et les partenariats.

Le Comité consultatif Femmes recommande que les charges salariales soient défrayées par du financement public récurrent. En effet, tout projet comporte une personne à la coordination, mais celle-ci n'est pas nécessairement à temps plein. Quant à l'intervention, elle est nécessaire parce qu'elle est conditionnelle à l'obtention du financement de la part de la SHQ pour la construction d'un immeuble

dans le cadre d'un projet d'habitation pour un groupe spécifique tel que les femmes monoparentales. L'accompagnement s'ajoute dans le but de donner le maximum de chances aux femmes de réussir leurs démarches et, au bout du compte, leur projet. Autrement, si les projets d'habitation ne comportent pas de l'intervention et de l'accompagnement, rien ne les distingue des autres logements sociaux. Le CCF rappelle que les projets d'habitation offrent bien plus qu'un toit aux femmes. L'enjeu du financement adéquat des projets d'habitation pour l'intervention et l'accompagnement des femmes qui y résident est crucial, car il peut faire la différence entre la réussite et l'échec des parcours qu'elles entreprennent.

Bien que l'intervention sociocommunautaire soit conditionnelle à l'obtention du financement de la SHQ, les projets d'habitation sont rarement financés de façon récurrente pour offrir l'intervention. Souvent, ce sont des fonds privés qui la financent (commandites, municipalités, fondations, etc.). Par ailleurs, le poste n'est souvent pas à temps plein. Pour combler les heures où il n'y a pas d'intervenante en poste, d'autres personnes se retrouvent à faire de l'intervention, sans être formées adéquatement, que ce soit la coordonnatrice ou la responsable administrative.

Lorsque des projets d'habitation ont été mis en place par des organismes qui recevaient des fonds du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du MSSS, les salaires des intervenantes sont financés parfois par le PSOC. Cependant, ce n'est pas le cas de toutes et elles ne sont pas nécessairement à temps plein. Les besoins sont pourtant très grands.

Les intervenantes jouent, notamment, les rôles suivants :

- Déterminer avec les femmes leur projet de vie et les soutenir dans les différentes étapes pour le réaliser.
- Accompagner les femmes dans leurs diverses démarches et rendez-vous pour leurs enfants et elles-mêmes (DPJ, services d'immigration, CLE, soins pour elles et leurs enfants, etc.). Dans certains projets d'habitation, beaucoup de femmes immigrantes y résident et cela demande plus d'accompagnement de la part des intervenantes.
- Les valoriser, les croire, leur faire confiance.
- Les assister et les guider dans la résolution de différentes problématiques vécues par elles-mêmes ou par leurs enfants.
- Amener les femmes à placer l'éducation au cœur de leur projet de vie afin de les sortir du cycle de la pauvreté.

- Rechercher des partenaires et participer à diverses concertations.
- Sensibiliser à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le PSOC finance déjà des organismes correspondant aux typologies des milieux de vie et des ressources en hébergement, notamment les salaires pour des postes équivalant à ceux décrits précédemment. Les projets d'habitation pourraient faire l'objet d'une nouvelle typologie ou encore s'inscrire dans celle des milieux de vie à la condition que des fonds supplémentaires soient accordés. Un nouveau programme spécifique aux projets d'habitation pourrait aussi être créé par le MSSS ou par tout autre ministère ou organisme concerné.

De plus, il devrait être prévu dans une loi que les immeubles des projets d'habitation soient exempts des taxes foncières. Actuellement, cette exemption n'est pas systématique et elle est soumise au processus de demande à la Commission municipale du Québec.

Enfin, le Comité consultatif Femmes recommande qu'un comité interministériel soit mis en place qui s'assurera de la consolidation et du développement des projets d'habitation et du financement de leurs équipes de travail. Ce comité interministériel devrait recevoir comme mandat, notamment, de déterminer le ministère de qui devrait relever les services (intervention et accompagnement) offerts par les projets d'habitation en conformité avec la *Politique gouvernementale sur l'action communautaire*. Le Comité consultatif Femmes rappelle que les projets d'habitation se sont donnés des missions qui touchent à différents ministères et programmes : éducation, santé, emploi, itinérance, condition féminine, famille, enfance, logement...

#### Les lieux physiques

Les lieux devraient comporter les espaces suivants en plus des appartements :

- Des espaces de bureaux adéquats pour le personnel de l'organisme : les bureaux devraient être suffisamment grands pour les accueillir. Ils doivent être prévus à un endroit de l'immeuble qui soit fonctionnel. Les lieux doivent assurer la confidentialité et devraient être insonorisés en conséquence. Un espace de conservation des dossiers devrait aussi être prévu.
- Une salle et des équipements communautaires : il s'agit simplement d'une salle suffisamment grande pour réunir les résidentes et leurs enfants.

Cette salle et les équipements peuvent être utilisés pour des activités de cuisine collective ou toute autre activité de groupe, les jeux des enfants, les fêtes, les réunions et les services offerts en commun.

- Une salle de toilette desservant les espaces communautaires.
- Un espace de travail commun: cet espace permet aux femmes qui le souhaitent de se rendre dans un espace réservé pour les études. Il offre des ordinateurs, imprimantes et tout le matériel nécessaire pour favoriser les études (logiciels de correction, dictionnaires, etc.). De se réunir pour étudier peut être motivant pour des femmes plutôt que de le faire seules chez elles.
- Des espaces de jeux extérieurs suffisamment grands et sécuritaires : ils doivent être prévus pour un bon nombre d'enfants. Un espace doit être suffisant pour leur permettre de s'amuser ailleurs que dans un stationnement.
- Un espace de rangement : les organismes reçoivent des dons de meubles (appareils ménagers et autres), ce qui est très utile pour les femmes qui n'ont pas nécessairement les moyens pour s'en acheter lorsqu'elles s'installent dans un appartement. Cependant, un espace de rangement doit être prévu pour les conserver, le temps d'en disposer. Sinon, la salle commune sert à cela et se retrouve encombrée.

Le Programme AccèsLogis de la SHQ comporte plusieurs volets dont un sur la construction des immeubles et un autre sur le financement d'une part des loyers des personnes qui résident dans un projet d'habitation. **Ce programme essentiel doit être maintenu et renforcé.** 

Actuellement, ce programme n'est pas adapté pour inclure des espaces utilisés à des fins communautaires tels qu'énumérés précédemment. Le Programme AccèsLogis devrait modifier ses normes en conséquence et prévoir ces espaces communautaires dans les projets d'habitation.

De plus, de manière générale, les immeubles devraient être insonorisés adéquatement. Les constructions devraient prendre en compte que les logements sont habités pour la plupart par des familles. Lorsqu'ils ne sont pas insonorisés suffisamment, les femmes en subissent les inconvénients : manque de sommeil, manque de tranquillité pour étudier, etc.

#### Le réseautage des projets d'habitation

Les projets d'habitation sont regroupés dans un réseau. Il porte le nom de « Mobilisation nationale » et prend la forme d'un « hub », soit une plateforme de communication entre les projets d'habitation et les organismes qui les coordonnent. Ses objectifs sont de partager les connaissances et d'actualiser les pratiques. Les membres du réseau travaillent en co-développement sur divers enjeux qui les rassemblent. Ils tentent de se réunir physiquement au moins une fois par année. Depuis 2014, trois forums ont été organisés auxquels des organismes de tout le Québec ont participé. Le plus récent a eu lieu le 16 novembre 2017. Depuis ses débuts, MAP Montréal est responsable de la Mobilisation nationale avec l'appui de plusieurs autres organismes.

Actuellement, le réseau ne reçoit pas de financement public. Le Comité consultatif Femmes considère qu'il est dans l'intérêt des femmes qu'un tel réseau soit financé par des fonds publics, dans le but d'assurer l'atteinte de leurs objectifs socio-professionnels (scolaires, sur le marché du travail, etc.) Celui-ci permet déjà, avec des moyens très limités, de soutenir certaines pratiques des projets d'habitation, de les actualiser et de les améliorer. Cependant, des besoins ne sont pas comblés, par exemple une base de données permettrait de recueillir des données afin de mesurer les impacts des actions sur le parcours des femmes qui résident dans les projets d'habitation.

#### Conclusion

Les résultats sont majeurs pour les femmes monoparentales qui résident une partie de leur vie dans les projets d'habitation. La très grande majorité de ces femmes réussissent leurs études et se trouvent un emploi qui répond à leurs attentes. Elles reprennent du pouvoir sur leur vie, réacquièrent l'estime d'elles-mêmes et deviennent des modèles pour leurs enfants. Les projets d'habitation sont un passage réussi pour ces femmes. Pendant qu'elles y résident, leur participation et leur implication ont des impacts sur leurs conditions de vie et de bien-être. Elles les enrichissent, les valorisent en plus de briser leur isolement et de contribuer à la création de leurs réseaux d'entraide. Les projets d'habitation sont un outil tout à fait adéquat dans le but de soutenir les femmes pour faire face à leurs responsabilités sociales et familiales. Autrement, ces responsabilités constitueraient un frein à leur intégration sociale et sur le marché du travail.

Cependant, présentement, les projets d'habitation sont maintenus à bouts de bras par des organismes qui ont contribué à leur création, par des femmes qui y travaillent avec dévouement et par des partenaires qui croient en la force des impacts de tels projets.

La SHQ investit des fonds importants dans la construction des immeubles qui sont considérés comme du logement social. Nous pourrions parler en quelque sorte de logement social +. Le CCF a souhaité apporter sa contribution en mettant en évidence les besoins de ces femmes monoparentales et des projets d'habitation où elles résident. Il espère également avoir contribué à mettre de l'avant l'importance d'une approche globale auprès des femmes cheffes de famille monoparentale, notamment grâce au soutien des organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine.

## Sommaire des recommandations

#### Programme et mesures d'Emploi-Québec

- 1- Lorsque les femmes monoparentales vivant dans un projet d'habitation retournent aux études, qu'elles soient admises au programme *Ma place au soleil*, peu importe le choix de leur domaine d'études et la période dans l'année où elles présentent leurs demandes. Par conséquent, que davantage de fonds soient accordés à *Ma place au soleil* et que son application soit adaptée en conséquence.
- 2- De manière générale, que les mesures offertes par Emploi-Québec s'adressant aux femmes monoparentales vivant dans des projets d'habitation soient consolidées et développées, et que leur arrimage et leur adaptation soient prévus pour ces femmes.
- 3- Lorsque les femmes monoparentales bénéficient d'une mesure d'Emploi-Québec, qu'elles puissent aussi recevoir en même temps le soutien d'un organisme spécialisé en développement de la main-d'œuvre féminine dans le cadre d'une approche globale.

#### Société d'habitation du Québec

- 4- Que le programme AccèsLogis soit consolidé et développé.
- 5- Que les normes du programme AccèsLogis soient adaptées afin de prévoir des espaces communautaires suivants dans les projets d'habitation, notamment :
  - a) Des espaces de bureaux adéquats pour le personnel de l'organisme;
  - b) Une salle et des équipements communautaires;
  - c) Une salle de toilette desservant les espaces communautaires;
  - d) Un espace réservé aux études;
  - e) Une aire de jeux extérieure sécuritaire.
- 6- De manière générale, que les immeubles soient davantage insonorisés, notamment pour permettre d'assurer la confidentialité lors du travail d'intervention.
- 7- Qu'un plus grand nombre de logements sociaux et abordables soient construits ou rénovés, notamment des logements plus grands pour accueillir les familles avec enfants.

8- Qu'il soit prévu dans une loi que les immeubles des projets d'habitation soient exemptés des taxes foncières.

#### Gouvernement du Québec

- 9- Que les projets d'habitation disposent des ressources nécessaires pour intervenir auprès des femmes et les accompagner, et que les salaires des équipes de travail des projets d'habitation soient défrayés par du financement public récurrent.
- 10- Que les services post-hébergement soient offerts aux femmes ayant résidé dans un projet d'habitation.
- 11- Que le réseau des projets d'habitation, Mobilisation nationale, soit financé par des fonds gouvernementaux.
- 12- Qu'un comité interministériel soit mis en place qui s'assurera de la consolidation et du développement des projets d'habitation et du financement de leurs équipes de travail, et que ce comité interministériel reçoive comme mandat, notamment, de déterminer le ministère de qui devrait relever les services (intervention et accompagnement) offerts par les projets d'habitation en conformité avec la *Politique gouvernementale sur l'action communautaire*.
- 13- Que prenne fin la prise en compte de la pension alimentaire pour enfant dans le calcul des seuils d'admissibilité pour déterminer l'accès au logement social, notamment au programme AccèsLogis de la SHQ, aux prêts et bourses, aux prestations d'aide sociale et à l'aide juridique.
- 14- Que le salaire minimum soit haussé dès 2018 à 15 \$ l'heure permettant aux femmes de sortir de la pauvreté et de répondre aux besoins de base.

#### Ministère de la Famille

- 15- Que tout projet d'habitation pour femmes monoparentales ou pour jeunes familles soit jumelé à des services de garde ou réalisé en partenariat avec un CPE ou une garderie conventionnée.
- 16- Que le tarif des services de garde soit maintenu à un niveau le plus bas possible.

#### Références

Communauté métropolitaine de Montréal (2012). Répertoire des bonnes pratiques : Le soutien communautaire et l'aide à la personne en logement social et abordable.

Front d'action populaire en réaménagement urbain (2015). Femmes, logement et pauvreté.

Front d'action populaire en réaménagement urbain (2014). *Dossier noir : Logement et pauvreté. Chiffres et témoignages*.

Relais-femmes et Fédération autonome de l'enseignement (2015). Le décrochage scolaire des filles : La possibilité d'agir, la nécessité de le faire! Rapport d'analyse de l'étude exploratoire « Les conséquences du décrochage scolaire des filles ».

Service d'orientation et de recherche d'emploi pour l'intégration des femmes au travail (SORIF) (2012). Enquête sur la situation et les besoins des femmes cheffes de famille monoparentale vivant à Montréal et admises au programme d'assistance emploi.

Société d'habitation du Québec et Emploi-Québec (2016). Portrait des initiatives qui permettent d'accompagner dans leur projet d'intégration scolaire ou professionnelle de jeunes mères chefs d'une famille monoparentale qui habitent dans des logements sociaux.

#### Témoignages

Je suis mère monoparentale de deux enfants. Lorsque j'ai trouvé le logement à l'Envolée des mères, j'ai eu un peu de soleil dans cette période plutôt pénible.

Déménager dans un logement à prix modique permet d'alléger le poids financier. La séparation est déjà une épreuve difficile et avec des enfants, c'est encore plus lourd.

Être entourée de voisines qui deviennent des amies aide à briser l'isolement. Ayant des réalités semblables, il est facile de se rassembler pour relâcher la pression.

Nous avons plusieurs ressources à notre disposition. L'Envolée des mères organise des cuisines collectives et plusieurs activités pour les enfants. L'accès à une intervenante qui s'intéresse à notre cheminement scolaire autant qu'à notre moral et qui nous soutient dans l'éducation de nos enfants nous sécurise et fait accroître notre confiance en nous.

Mon séjour à l'Envolée est à ce jour une expérience bénéfique et positive. À celles qui le désirent, je recommande l'Envolée des mères pour ses valeurs de solidarité et d'entraide.

### Marie-Ève, résidente de l'Envolée des mères depuis août 2016

Je me suis demandée ce qu'habiter ici m'apportait. Il y a plusieurs choses qui me sont apparues. Premièrement, cela m'apporte un toit sécuritaire pour moi et mes enfants. Financièrement, c'est aussi une aide appréciée. Il y a beaucoup d'insécurité qui a disparue. Ca donne aux mamans une ressource formidable pour finir nos études.

Mais je me suis rendue compte que c'est beaucoup plus que ça!! Vivre ici, c'est réaliser qu'il y a une porte de sortie à la misère, c'est être sûre que plus jamais il ne manquera de nourriture sur la table, c'est retrouver de l'aide pour tout! L'école, l'éducation de nos petits, financièrement, pour nous-même, pour devenir plus autonome, pour avoir moins de stress, c'est une aide exceptionnelle!

On réalise qu'on n'est pas seule à vivre cette épreuve! Être mère monoparentale n'est certainement pas la chose la plus facile, mais en vivant ici, tout paraît plus facile à

gérer, à surmonter! Les intervenantes sont exceptionnelles, elles sont toujours là pour nous montrer le meilleur des choses! Je dis un gros MERCI!!! Sans Dorimène-Desjardins, je ne crois pas que je serais où j'en suis maintenant. Je lève mon chapeau à l'organisme. C'est une chance énorme de pouvoir vivre ici!

Merci mille fois, plus deux autres fois!

De la part d'une maman épanouie et de ses deux petites merveilles xxx

#### Une chance inestimable

La première fois que j'ai mis les pieds dans mon logement, j'étais libre, je sentais que je sortais enfin de la statistique. J'allais pouvoir réaliser mes rêves et me reconstruire. J'étais consciente que le cheminement pouvait être long et difficile. J'avais confiance que j'en retirerais le meilleur de moi-même. Tout n'arrive pas d'un coup, c'est important de le savoir. Il faut prendre une chose à la fois: le meilleur comme le moins bon! Il faut prendre le temps de se concentrer sur soi, mais il est important de s'ouvrir aux autres!

#### Un mini monde dans le monde

Pour ma fille, MAP c'est son lieu de sécurité, sa maison. Elle est tellement fière que son appartement soit si grand et d'y avoir tous ses amis! Grâce au CPE qui l'a très bien préparée pour l'école, elle est très allumée et ouverte sur le monde. C'est un cadeau, car ma fille et ses amis sont la société de demain!

Je veux redonner ce que j'ai reçu, aider les autres. Désormais, le CA me permet d'exprimer mon leadership de manière positive: c'est une façon concrète de faire avancer les choses. Pour moi, contribuer à réaliser la mission de MAP et soutenir d'autres mères, me mettre au service de ma communauté et être proactive, c'est une continuité qui va de soi.

#### Ma « terre amazone »

On arrive ici un peu brisées, mais grâce au logement et à l'accompagnement des intervenantes, on a tous les outils pour réussir, peu importe le cheminement que nous choisissons. À MAP, tout est possible! À mon arrivée, je voulais juste faire un diplôme, n'importe lequel. Mon intervenante m'a encouragée à bien choisir quelles études j'allais faire, à suivre mes rêves! Je me suis alors demandé ce que je voulais montrer à ma fille: que tu peux faire ce que tu aimes et être heureuse! J'ai confiance qu'elle peut faire ce qu'elle veut en tant que femme et que je serai pour elle, une inspiration!

Véronik Beaupré, maman de Maiwen Étudiante en naturothérapie et accompagnement à la naissance Vice-présidence du conseil d'administration de Mères avec pouvoir Montréal

#### Une nouvelle vie

Ce que Mères avec pouvoir (MAP) Montréal représente pour moi en trois mots? C'est trop facile! Une nouvelle vie!!!!! C'est la seule chose que je peux dire à une nouvelle maman. Il faut saisir l'opportunité d'être à MAP et l'exploiter au maximum, parce que 3 ans ça passe très vite. Je peux vous dire qu'en seulement 3 ans MAP peut changer la direction d'une vie.

#### Une approche qui change des vies

À MAP j'ai trouvé une personne magnifique avec laquelle je me suis sentie en confiance : Mme Diane, mon intervenante. Je n'oublierai jamais la première fois que je me suis donnée la permission de me confier à elle. Pour la première fois, je me suis sentie écoutée sans être jugée. Avec elle, toutes les situations avaient une solution.

Pour mes filles, MAP est un petit monde parfait. La cour, les autres enfants, les mamans réunies, le CPE, les intervenantes, notre beau logement. Encore aujourd'hui, mon bébé de 3 ans qui n'a vécu que 1 an 1/2 à MAP me demande tout le temps si on s'en va à MAP.

#### Un avenir prometteur

Mon avenir est aujourd'hui très prometteur avec tout ce que j'ai appris et l'effort que j'ai investi dans mon passage à MAP. Je peux offrir à mes enfants un avenir stable et sécuritaire. Aujourd'hui, je sais comment chercher les solutions à une situation difficile et aussi comment les éviter. Je sais mettre les priorités à la bonne place et surtout accepter les choses qu'on ne peut pas changer parce que dans la vie tout n'est pas rose, mais on peut décider de voir en rose dans toutes les circonstances.

Darelvys Martinez, maman de Daphny et Dahily Finissante en techniques d'orthèses visuelles